Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
Section locale de Montréal

AVIS DE L'EMPLOYEUR

Article 29 : changements technologiques

TRI SÉQUENCÉ

Presqu'au même moment que les factrices et facteurs des installations de Beaconsfield et Snowdon, nous avons été informés, par deux avis de la Société canadienne des postes, que ces installations passeront au tri séquencé de la poste-lettre dès le 18 février 2018.

CLAUSE 29.03 b) : *« […] au moins cent-vingt (120) jours civils avant l'introduction d'un changement technologique, la Société fournit au Syndicat un exposé circonstancié du projet qu'elle entend réaliser, tel avis devant dévoiler tous les effets et répercussions prévisibles sur les employées ou employés. »*

Les factrices et facteurs pourront trier le courrier séquencé jusqu'à la mise en œuvre de la réorganisation, soit le 20 août 2018.

L'employeur prévoit que ces changements technologiques entraîneront une réduction de personnel qui se traduira ainsi :

- **À Snowdon, l'équivalent de 3 postes de facteurs à temps plein**
- **À Beaconsfield, l'équivalent de 2 postes facteurs à temps plein**

C'EST LA DANSE DES RTA AU DÉPÔT OUEST!

Dans un même souffle, l'employeur nous a informés que le RTA H3R de la succursale Snowdon sera transféré au Dépôt Ouest le 20 août 2018.

Cette annonce s'ajoute au transfert déjà annoncé du RTA H4N qui sera retiré du Dépôt Ouest pour être intégré au nouveau Dépôt Chabanel le 17 juin 2018.

Quel sera leur prochain (faux) pas?

Solidarité,

Lise-Lyne Gélineau
Présidente
STTP – Section locale de Montréal
LLG/sg sepb-574

Montréal, le 20 octobre 2017 / **188**